

Note de présentation du budget initial 2022

Table des matières

1- TABLEAU DES EMPLOIS – Tableau n°1	2
1.1- Emplois sous plafond Etat avec + 0,9 ETPT	2
1.2- Emplois financés sur ressources propres avec + 21,5 ETPT	2
2- TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES – Tableau n°2	3
2.1- Les dépenses de personnel	3
2.1.1- Impact 2022 des recrutements 2021	3
2.1.2- Campagne emploi 2022 et nouveaux projets financés	3
2.1.3- Mesures RH	4
2.2 - Les dépenses de fonctionnement	5
2. 3 – Les dépenses d’investissement	6
2.4- Les recettes globalisées	6
2.4.1 – La SCSP	6
2.4.2 – Fiscalité affectée	7
2.4.3 – Autres financements publics	7
2.4.4 – Recettes propres	7
2.5 – Les recettes fléchées	8
3 –TABLEAU DES DEPENSES PAR DESTINATION ET PAR NATURE (tableau n°3)	8
3.1 – D102 Formation initiale et continue au niveau master	9
3.2 - D107 activités de recherche universitaire	9
4 – TABLEAU DES RECETTES PAR ORIGINE – Tableau n°3bis	10
4.1 – Les recettes globalisées	10
4.2 – Les recettes fléchées	11
5 - LE TABLEAU D’EQUILIBRE FINANCIER - tableau n°4	11
6 – LE COMPTE DE RESULTAT ET TABLEAU DE FINANCEMENT AGREGÉ - tableau n°6	11
7- LE TABLEAU DE TRESORERIE - tableau n°7	11

L'évaluation de ce budget initial 2022 se fait dans un contexte de crise sanitaire dont les contours et l'évolution à venir sont très insaisissables. Néanmoins, depuis 2020, l'activité de l'UTT s'est poursuivie et adaptée aux conditions changeantes et instables.

Ce budget intègre la mise en œuvre de deux projets structurants pour l'UTT que sont le projet d'Université Européenne et le développement et la fiabilisation de notre architecture informatique permettant ainsi de disposer d'outils de pilotage et d'aide à la décision.

1- TABLEAU DES EMPLOIS – Tableau n°1

Le tableau d'emploi de 513,2 ETPT de ce budget initial 2022 fait état d'une hausse globale de + 22,8 ETPT couverts à 15 % sous le plafond ETAT (+3,4 par rapport au BR2 de 2021), et à 85 % notamment par la création de postes (+19,4 par rapport au BR2 de 2021) sous le plafond des ressources propres

1.1- Emplois sous plafond Etat avec + 3,4 ETPT

La hausse globale de + 2,1 ETPT est le fruit du passage d'agents en CDD en CDI d'enseignants, et la création de 5 postes en statut contractuel inscrits en campagne emploi 2022, estimés recrutés en automne 2022, qui viennent compenser des vacances de postes apparues en 2021 suite à des départs.

La quasi stabilité des ETPT des BIATSS de + 1,3 ETPT traduit la compensation de départ d'1 agent en détachement et d'1 en retraite, par le recrutement d'un contrôleur de gestion et la titularisation par voie spécifique BOE de 2 agents contractuels sur mission pérenne, inscrits en campagne emploi.

De plus, la variation des BIATSS contractuels trouve principalement son explication dans le passage d'agents en CDD en CDI, le recrutement d'1 CDI par portabilité de fonction publique, et l'annulation du recrutement de deux postes positionnés en 2021.

1.2- Emplois financés sur ressources propres avec + 19,4 ETPT

La baisse de – 0,5 ETPT des enseignants contractuels s'explique par un décalage temporel de remplacement d'enseignants contractuels dont le recrutement a été positionné qu'en septembre 2022, et d'une très légère baisse temporelle du nombre d'ETPT en projets de recherche financée. Ce chiffrage est régulièrement remis à jour au fil de l'eau en fonction de la contractualisation des projets.

La très forte hausse des personnels BIATSS de + 19,9 ETPT traduit le recrutement d'agents contractuels qui sont à mettre en corrélation avec le volume financier budgété pour les projets financés.

On intègre également à ce tableau d'emploi, le passage d'un volet de 9 agents BIATSS en CDI.

2- TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES – Tableau n°2

2.1- Les dépenses de personnel

Le budget initial global de dépenses du personnel pour l'année 2022 s'élève à 33 604 050 €, il se décompose de la manière suivante :

- 95 300 € de dépenses de personnel (contribution FIPHFP, PETREL, RAFP, ...)
- 57 600 € de dépenses d'action sociale
- 140 550 € de dépenses relatives à la formation du personnel
- 36 000 € de mise à disposition de personnel enseignant
- 33 274 600 € de masse salariale

Les dépenses de personnel au sens du tableau 2 de l'annexe budgétaire représentent 33 310k€, le reste des dépenses sont inscrites en dépenses de fonctionnement.

Le budget de la masse salariale est en augmentation de + 2 060k€ par rapport au budget rectificatif n°2 de 2021, soit une variation de + 6.59 %. La justification de cette hausse s'articule autour de 3 axes majeurs que sont l'extension en année pleine des recrutements engagés en 2021, la campagne emploi 2022 dont une part conséquente en projets financés, et la mise en œuvre de la loi LPR du 24 décembre 2020 et de diverses règlementations ou aménagements en matière de ressources humaines citées en partie III.

2.1.1- Impact 2022 des recrutements 2021

La politique dynamique des recrutements opérés en 2021, engendre un coût financier global réel de 1 300k€ dont 601k€ constituent l'extension en année pleine sur l'année 2022.

En termes de projets financés engagés sur l'année 2021, la part de la masse salariale était de 400k€ en 2021, et la répercussion en année pleine sur 2022, sera de 236k€.

Par déduction, 365k€ représentent la résultante 2022 de l'impact de la campagne emploi 2021 supportée par les ressources propres de l'établissement.

2.1.2- Campagne emploi 2022 et nouveaux projets financés

Une politique forte de répondre aux besoins en formation pour maintenir notre labellisation au CTI, d'avoir une cohérence sur les axes stratégiques déployés à l'UTT, et de converger vers un équilibre entre la recherche et la formation, amène l'établissement à construire une campagne emploi prioritairement axée sur la population des enseignants-chercheurs. Pour ceux-ci, elle se traduit fondamentalement par le remplacement de 8 enseignants sortants, la création de 7 postes, et la promotion de 3 enseignants.

A cela, s'ajoute un volant modéré de personnels BIATSS et notamment la création d'un poste de contrôleur de gestion pour se doter d'un pilotage financier efficient. Une demande de financement via le dialogue stratégique de gestion a été déposée en ce sens pour amorcer la mise en place de cette mission pérenne.

En incluant le gain de la vacance des postes libérés, le volume de la campagne emploi 2022 est valorisé à hauteur de 303k€.

Cette campagne emploi, dont certains postes ont été positionnés « au fil de l'eau » pour tenir compte de l'équilibre financier, est à coupler avec le démarrage et la poursuite de nombreux projets financés en matière de recherche, innovation, formation continue, relation internationale et transformation numérique. Ils génèrent la prévision de recrutement de personnels BIATSS sous contrats de projets et notamment d'IGE/IGR, sous réserve de financement externe identifié, pour un volume global de 687k€.

De plus, afin d'assurer une soutenabilité budgétaire, il a été posé le postulat que les recrutements seront autorisés selon le niveau de latitude de la masse salariale. A ce titre, aucune marge financière complémentaire de sécurité n'a été constituée dans ce budget initial.

2.1.3- Mesures RH

Plusieurs mesures nationales valorisées viennent impacter le budget initial 2022 :

- La mise en place de la participation de la protection sociale complémentaire à hauteur de 15 euros par mois pour l'ensemble des agents relevant du droit public, compensée partiellement par la SPCP, pour 86k€
- Le versement ponctuel en janvier 2022 d'une indemnité inflation pour les salaires nets en deçà de 2 000€, pour 27k€
- La mise en place de l'indemnité par jour de télétravail, pour 12k€
- En complément, le réexamen triennal interne de l'accord RIFSEEP qui avait été provisionné en budget 2021, la Loi de programmation de la recherche a prévu un certain nombre de revalorisations concernant les régimes indemnitaires des personnels de l'enseignements supérieur. L'Etat préconise des taux moyens pour les personnels BIATSS fonctionnaires, et, en l'absence d'éléments complémentaires de nos tutelles hormis pour les personnels ATRF et BIB, un calcul de péréquation avec les autres corps s'est opéré. Ce volet engendre un coût complémentaire de 24k€.
- La revalorisation de la PRES des enseignants, pour 29k€
- L'accentuation du recours à la vacation étudiante pour 41k€, et notamment le tutorat étudiant qui devrait se poursuivre sous réserve de financement de la DGESEP

Des mesures de gestion interne viennent également moduler le budget :

- La refonte de la PCA opérée fin 2021, pour 94k€

- La remise à niveau de la revalorisation des contrats doctoraux qui avait été calculée à tort sur l'ensemble des contrats doctoraux en cours en 2021, pour – 48k€
- Une baisse du volume de l'intéressement exceptionnel des enseignants-chercheurs sur projets de recherche, pour – 20k€

2.2 - Les dépenses de fonctionnement

De même que pratiqué depuis 2018, il a été décidé pour cet exercice 2022, par prudence, d'annuler 5% des crédits de fonctionnement (hors financement externe à justifier).

Le budget 2022 a été élaboré sur la base des prévisions du BR2 2021 et des réalisations et évolutions connues lors des débats budgétaires.

De plus, Le principe de gel des crédits sera donc à nouveau mis en place en 2022. 10% des crédits demandés seront ainsi gelés dans le budget. La situation des services sera de nouveau évaluée au cours du 1^{er} semestre et notamment du BR1 pour ré abonder le cas échéant les lignes selon les besoins et les possibilités de l'établissement.

Les autorisations d'engagement (AE) s'élèvent à 10 605k€ avec un montant de crédits de paiement (CP) déterminé à 10 657k€.

Ces prévisions présentent un faible écart entre les AE et CP, constitué principalement des habituels décalages entre l'engagement et le paiement d'un exercice à l'autre.

Le niveau des AE et CP présente une légère inflexion comparée à ceux du BR2 2021 mais reste stable. Le montant élevé des AE et CP au vu des consommations constatées trouve différentes causes :

- CFA SUP AVENIR. Ce budget est en évolution pour 2022, la sortie progressive des contrats de Yschools se poursuit et engendre une baisse de 130k€ des dépenses de fonctionnement et par ailleurs une progression du nombre des contrats d'apprentissage pour l'UTT puisque des Mastères Spécialisés ont été ouverts à l'apprentissage
- Le développement du projet d'Université Européenne qui nécessite d'inscrire des dépenses à hauteur de 509k€ soit +245k€ par rapport au BR2 2021
- Les crédits de fonctionnement de la DNUM se portent à 535k€ soit 280k€ de plus qu'en 2021. La transformation numérique de l'UTT se poursuit en 2022 avec un accent mis sur la sécurisation et le développement des conditions de stockage des données, la résorption de la dette technique et la poursuite de la dématérialisation, notamment avec la mise en place du Système d'Information Enseignement et Pédagogie.
- Les actions du service Relation internationales progressent considérablement dans cette prévision 2022 avec +166k€ en AE et +193k€ en CP. Pour cette année 2022, l'évaluation a été faite sur la base d'un retour à la normale pour ce qui est de la mobilité étudiante.

- Les dépenses de recherche ont été évaluées au plus juste au vu des consommations 2021 et le BI 22 prévoit une baisse de -228k€ pour s'approcher des niveaux habituellement constatés sur ce poste de dépense.

En dépit des augmentations de dépenses directement liées à l'activité le montant des AE et des CP a été maîtrisé.

2.3 – Les dépenses d'investissement

En investissement, le montant est fixé à 3 594k€ en AE et 4 361k€ en CP. L'écart entre les AE et CP est de 767k€. La principale cause concerne les marchés de matériels scientifiques passés en 2021 dans le cadre du CPER pour un montant de 1 100k€ qui ne feront l'objet d'une livraison et d'un paiement qu'en 2022.

Par ailleurs, de nombreux contrats de recherche du CPER doivent s'achever en 2022 avec une consommation des CP sur ce dernier exercice. Un montant de 700k€ a été prévu à ce titre en AE et CP.

En revanche, les contrats du nouveau CPER pourront donner lieu à des consommations d'AE en fin d'exercice 2022, mais les CP seront décalés en 2023.

Enfin, au sein de ces crédits d'investissement sont prévus les AE et CP de la ferme solaire et du logiciel SIEP qui sera acquis fin 2021.

Le projet évolution financé par le CD10 se poursuit en 2022 avec un montant de 450k€ en AE et 250k€ en CP.

2.4- Les recettes globalisées

En 2022, elles sont évaluées à 43 844k€, le niveau reste constant par rapport au BR2 2021 avec une augmentation limitée 83k€.

2.4.1 – La SCSP

Le BI 2022 a été construit à partir de la SCSP communiquée en novembre 2021 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). La dotation prévisionnelle 2022 est arrêtée à 26 048€. Elle présente une augmentation notable de 405k€ par rapport à la pré notification perçue en novembre 2020 au titre de la SCSP 2021. La notification intermédiaire de 2021 est d'un montant de 26 676k€ mais elle intègre les éléments de dotation du Dialogue Stratégique de Gestion.

Il importe de préciser que cette pré-notification ne prend pas encore en compte les dotations que nous solliciterons dans le cadre du Dialogue Stratégique de Gestion. Au budget 2021, l'UTT a obtenu une dotation complémentaire de 490k€ (DSG1 et DSG2). Au titre du BI 22, nous solliciterons un soutien à hauteur de 550k€ pour le financement des projets de développement de l'UTT. Ce montant a été intégré au BI22 ainsi que les éléments suivants :

- 75k€ au titre de la part 2022 du financement des projets recherche et innovation du DSG 20-21
- 27k€ au titre de la compensation de la prime inflation qui sera versée en janvier 2022

2.4.2 – Fiscalité affectée

La recette de fiscalité affectée de 118k€ correspond au versement de CVEC pour 2022. Cette recette correspond à un montant de 42€ par étudiant inscrit en septembre 2021. Cela étant, les exercices précédents démontrent que le montant consacré aux étudiants et reversé par le CROUS est souvent supérieur à cette évaluation. Néanmoins, faute de certitude sur ce point, le cas échéant, cette recette sera ajustée lors du budget rectificatif.

2.4.3 – Autres financements publics

Les autres financements publics d'un montant de 6 098k€ en baisse par rapport à la prévision du BR2 2021

- Financements des projets de recherche pour 3 550k€
- Les subventions de collectivités pour 956k€
- Financement d'un nouveau projet Pacte dénommé PACSTER pour un montant de 103k€

2.4.4 – Recettes propres

Les encaissements prévisionnels du BI 2022 s'élèvent à 10 913€ soit une augmentation de 396€ par rapport au BR2 2021.

Ces recettes propres intègrent les droits d'inscription évalués pour 2022 à 1 650k€, ce montant représente l'ensemble de droits d'inscription, y compris les droits différenciés des étudiants extracommunautaires. Cette recette a été évaluée à un montant quasiment identique à celui du BI 2021.

La taxe d'apprentissage est évaluée à 650k€, au même niveau que la collecte constatée en 2021.

Au titre de la Fondation, l'UTT perçoit 227k€ pour des projets de recherche (chaire silverttech notamment) et 80k€ pour un soutien aux actions de formation et au programme de solidarité.

Ces recettes propres tiennent aussi compte des recettes de formation continue pour un montant de 1 200k€, ce poste de recette présente une baisse 377k€ par rapport à l'évaluation du BR2 2021. Cet écart est la résultante de deux causes :

- Les 3 mastères spécialisés ont été ouverts à l'apprentissage et génèrent une recette de 270k€ supplémentaire pour la CFA Sup Avenir
- Il a été procédé à une évaluation plus circonstanciée des recettes de Formation Continue afin de les ajuster aux recettes habituellement constatées en encaissement.

Pour ce qui est du CFA SUP AVENIR, elles représentent 3 900k€ en encaissement, en forte progression de 705k€ par rapport au niveau des encaissements prévus au BR2 2022.

Au cours de cette année 2022, il est prévu de résorber l'intégralité du retard de facturation accumulé depuis l'année 2020. En 2021, les services ont pu facturer l'ensemble de l'année 2020 et la moitié de l'année 2021. En 2022, il restera le premier acompte de septembre 2021 à encaisser et les facturations de 2022. C'est ce décalage qui explique l'augmentation forte des recettes du CFA Sup Avenir.

Ces recettes propres incluent également des restes à recouvrer à hauteur de 1 203k€.

2.5 – Les recettes fléchées

Les recettes fléchées s'élèvent à 3 410k€ au BI 2022 alors qu'elles représentaient 2 474€ au BR2 2021, soit un écart conséquent de 936k€.

Ces recettes sont constituées de :

- 1 610k€ de recettes liées au CPER au lieu des 1 200k€ prévus au BR2 2021
- 400k€ de subvention du CD10 pour le projet EvoluTTion, ce volume a été revu à la baisse en accord avec le financeur, les projets notamment liés aux bâtiments ont été retardés par la crise sanitaire. L'année 2022 permettra de se concentrer sur ces projets
- 388k€ au titre du projet EUT+
- 726k€ pour les projets Afrique (Mose Fic et ASICIAO) dont le projet IMPACT avec le Togo qui a débuté fin 2021. Le montant des encaissements du BR2 2021 était de 252k€ soit une progression de 474k€ sur ces projets.
- 285k€ de restes à recouvrer

L'ensemble des dépenses et recettes détaillées dans ce tableau laisse apparaître un solde budgétaire déficitaire de 1 075€ en nette augmentation par rapport au BR2 2021 où il s'affichait à 154k€. Les CP inscrits en investissement au titre des AE de 2021 conjugués avec la fin du CPER en 2022 sont autant d'éléments conjoncturels qui expliquent la progression du déficit budgétaire.

3 – TABLEAU DES DEPENSES PAR DESTINATION ET PAR NATURE (tableau n°3)

Ce tableau retrace l'ensemble des autorisations d'engagement et crédits de paiement par type de dépense (personnel, fonctionnement et investissement) décliné par destination.

L'activité même de l'UTT concentre les plus grosses masses financières sur les destinations suivantes :

- Destination D102 formation initiale et continue de niveau master pour 15 084k€ en AE et 15 074k€ en CP soit plus de 31,2% du budget

- Destination D107 qui regroupe les activités de recherche pour un montant de 12 603k€ en AE et 13 225k€ en CP soit près de 27.4% du budget
 - Destination D115 qui concerne le pilotage opérationnel pour un montant de 10 712k€ en AE et 10 946k€ en CP soit plus de 22.6% du budget de dépense de l'UTT.
- L'ensemble de ces destinations représente plus de 80% de l'activité de l'UTT.

3.1 – D102 Formation initiale et continue au niveau master

Cette destination regroupe tous les services d'appui à la Direction de la Formation et de la Pédagogie, les formations d'ingénieur et master, les diplômes d'université (DU), les formations en apprentissage et les formations développées dans le cadre du plan stratégique au niveau Master.

Au cours des deux dernières années, l'UTT a développé une offre diversifiée en matière de Master ou plus.

Au formation continue avec la création de DU spécialisés, une offre en apprentissage dont le nombre d'étudiants augmente.

Sur cette destination, l'évolution par rapport au BR2 2021 est de 414k€ en AE et 221k€ en CP tous postes confondus.

Néanmoins, l'analyse des différents postes laisse apparaître des disparités :

- La masse salariale évolue de 829k€ en AE et CP
- Les dépenses de fonctionnement baissent de 521k€ en AE et 532k€ en CP. Sur ce point, une baisse marquante de 600k€ est constatée au sein du budget du CFA Sup avenir ainsi qu'une baisse de 70k€ pour le budget de la formation continue. Parallèlement, d'autres budgets augmentent :
 - Les opérations d'enseignement augmentent de 50k€ dont le nouveau projet Pacte avec la Région Grand Est notifié en octobre dernier
 - Le budget de la Formation initiale reste constant avec un montant 2022 qui s'élève à 542k€ en AE et 433k€ en CP. Ce budget en augmentation de + de 30k€ permettant de financer le recours à des prestataires pour assister l'UTT dans sa démarche de certification auprès de la CTI et de l'HCERES
 - Le budget dévolu à l'UTSEUS progresse quant à lui pour 55k€. Ce budget est principalement consacré à la contribution versée au porteur (Université de Technologie de Compiègne) et aux déplacements des enseignants de l'UTT à Shanghai. La crise sanitaire a fortement perturbé ce dispositif, le budget 2022 est fondé sur un retour à une activité normale.
- Les dépenses d'investissement augmentent de 106k€ en AE et 88k€ en CP, cet écart est lié à des dépenses supplémentaires de matériel pédagogique notamment pour le CFA Sup Avenir

3.2 - D107 activités de recherche universitaire

Cette destination regroupe l'ensemble des activités de recherche au sein des différentes Unité de Recherche créées en 2021. Les dépenses de ces équipes sont réparties en fonctionnement et investissement. Ces activités permettent de financer du personnel non titulaire.

Les recettes des équipes de recherches correspondent aux dépenses, aucun gel n'est appliqué sur les crédits des équipes de recherche.

La destination D107 couvre également les projets financés par le CPER qui prévoit en 2021 une dépense de 1 600k€, les recettes correspondantes sont prévues à la même hauteur.

L'équilibre général de cette destination évolue peu par rapport au BR2 2021. La masse salariale évolue de 392k€ en AE et CP. Les dépenses de fonctionnement augmentent quant à elles de 279k€ en AE comme en CP. Comme évoqué plus haut à l'occasion du commentaire du tableau 2, on constate un écart important de 622k€ entre les AE et CP d'investissement. Cet écart est dû aux marchés de matériel scientifique dont les AE ont été consommés en 2021 et les CP en 2022, cela représente 1 100k€ et par ailleurs le démarrage de nouveaux projets CPER entrainera la consommation d'une partie des CP en 2023.

3.3 – D115 Pilotage et animation du programme de l'établissement

Cette destination regroupe les services du plan stratégique, les services en lien avec l'accueil des étudiants étrangers, MOSE FIC et ASICIAO, le forum entreprise. Les services supports sont également intégrés à cette destination ainsi que les instituts (usine du futur et sécurité globale).

Les prévisions de dépenses de 2022 présentent une évolution modérée par rapport au BR2 2021

En dépenses de fonctionnement évoluent de +33k€ en AE et +299k€ en CP en raison notamment de :

- +100k€ Pour le programme Impact
- +244k€ pour le programme Université Européenne
- -30k€ sur les projets Afrique (Mose FIC et ASICIAO)

Les dépenses d'investissement restent très constantes par rapport aux prévisions du BR2 2021

4 – TABLEAU DES RECETTES PAR ORIGINE – Tableau n°3bis

Ce tableau retrace l'ensemble des recettes qui seront effectivement encaissées au cours de ce BI 2022. Ces éléments sont à mettre en corrélation avec les indications du tableau de trésorerie (tableau n°7) et avec les recettes du tableau n°2 relatif aux autorisations budgétaires.

4.1 – Les recettes globalisées

L'ensemble de ces recettes représentent un montant de 43 844 078€ en augmentation de 83k€ par rapport à 2021. C'est donc une hypothèse de stabilisation des recettes qui est proposée pour ce budget

4.2 – Les recettes fléchées

Elles représentent 3 409k€ et se décomposent comme suit :

- 388k€ pour EUT+
- 400k€ de subvention CD10
- 1 600k€ pour le CPER
- 787k€ pour les projets Afrique dont le nouveau projet IMPACT au Togo

5 - LE TABLEAU D'EQUILIBRE FINANCIER - tableau n°4

Le solde budgétaire correspond à la différence entre les recettes budgétaires et les crédits de paiement. Le budget 2022 présente un déficit budgétaire en nette progression de 1 075k€.

Les opérations pour comptes de tiers (cf. tableau n°5) ont également un impact sur la trésorerie de l'UTT. La somme de ces opérations entraînera des décaissements pour 3 228k€ et des encaissements à hauteur de 2 056k€. Au total, le prélèvement sur la trésorerie serait donc de 2 051k€ dont 916k€ sur la trésorerie fléchée.

6 – LE COMPTE DE RESULTAT ET TABLEAU DE FINANCEMENT AGREGÉ - tableau n°6

Le compte de résultat est établi en droits constatés. Le résultat prévisionnel de l'exercice 2022 est évalué à 89 305€.

La Capacité d'Autofinancement estimée à 1 501 743€, ajoutée aux recettes d'investissement de 3 207 124€ permet de financer l'intégralité des investissements d'un montant total de 4 835 845€ et de générer un apport au fonds de roulement de 323 022€.

A fin 2022, le niveau de fonds de roulement représenterait donc 50 jours de dépenses de fonctionnement décaissables.

7- LE TABLEAU DE TRESORERIE - tableau n°7

Ce tableau présente la prévision du niveau de trésorerie chaque mois de l'exercice 2022. Le niveau de trésorerie reste satisfaisant au cours de l'année puisqu'il est bien au-dessus du seuil prudentiel de 25 jours de dépenses de fonctionnement décaissables.

La variation de la trésorerie fléchée présente un solde négatif de 919k€.

Il convient d'ajouter que les opérations non budgétaires impactent négativement la trésorerie, puisque nous constatons davantage des dépenses non budgétaires que de recettes. La trésorerie s'en trouve affectée à hauteur de 977k€.

Le budget 2022 a été construit avec un souci constant de maîtrise des dépenses et d'évaluation au plus juste des niveaux de recettes attendues. Tout comme en 2021, il exigera un pilotage et un contrôle très fin dans un contexte sanitaire et économique très incertain.